



Déclaration liminaire de l'UNSA Éducation

CTSD du 29 janvier 2021

Madame la Directrice académique,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour étudier la carte scolaire du 1er degré pour la Côte d'Or. La création de 2 489 emplois au niveau national est une augmentation significative d'autant que les effectifs sont à la baisse. Au niveau départemental, les documents que vous nous avez transmis indiquent quant à eux une création de 3 postes. Cette dotation ne permettra pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et de la limitation d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école.

Même si cet abondement peut permettre d'apporter quelques réponses, celles-ci sont partielles sur des sujets comme par exemple la direction d'école. Les défis à relever sont si nombreux que le retard accumulé depuis plusieurs décennies risque de les contrecarrer.

Les dédoublements des classes opérés en GS, CP et CE1 dans l'enseignement prioritaire ne doivent pas faire passer sous silence les tensions qui existent au sein

des écoles ordinaires, pour des classes qui ne bénéficient pas du dédoublement et dans les secteurs ne relevant pas de cette éducation prioritaire.

Il est désormais temps de poursuivre un autre engagement ministériel, en partie commencé l'an dernier : celui de la limitation à 24 des effectifs de ces mêmes classes en milieu ordinaire sur l'ensemble de notre département. Il faudra donc que chaque école puisse bénéficier d'une prise en compte spécifique permettant le nombre d'ouvertures nécessaires pour réaliser la mise en place de cette mesure de limitation d'effectifs. L'UNSA-Éducation sera vigilante quant à la mise en œuvre des engagements ministériels et défendra toutes les décisions locales qui permettront d'apporter des réponses adaptées aux défis actuels.

Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses dans le contexte de ces dotations. Il est temps que la tendance s'inverse concernant les RASED qui ont été fragilisés ces dernières années alors qu'ils jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché, avant tout, les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages.

Nous reprenons également le triste constat que nous vous avons fait l'année dernière lors de ce même CTSD. L'UNSA-Education 21 condamne en effet la fin du dispositif « Plus de maître que de classes » désormais à ranger dans le rayon des souvenirs. Nous regrettons votre choix de les sacrifier dans les écoles hors Éducation prioritaire et néanmoins en politique de la ville où ils avaient toute leur place et un intérêt tout particulier. Vous avez commencé le travail l'année dernière et vous l'achevez cette année. Où est l'intérêt des élèves et de leurs parents ? Où est l'intérêt des équipes dans les écoles concernées ? Des collègues se sont investis, ont créé des projets avec les équipes et se sont retrouvés "mis au rencard" un investissement qui laisse songeur quant à la façon dont il a été pris en compte.... Comment arrivez-

vous à justifier la poursuite de cette coupe brutale dans un contexte de difficultés scolaires accentuées par la crise sanitaire ?

Concernant le dispositif "accueil des enfants de moins de 3 ans", l'affaiblissement se poursuit. Dans notre département, vous prévoyez de supprimer 3 dispositifs pour la rentrée. Comment expliquez-vous votre choix d'enlever un tel dispositif à Brazey où 18 TPS sont attendus ? Ou encore, à Saulieu où 14 TPS sont attendus et où les TPS sont scolarisés depuis plus de 20 ans ?

Face à toutes ces suppressions programmées, votre carte scolaire ne laisse apparaître aucune création de remplaçant alors que nous savons à quel point la situation est tendue et que les moyens de remplacement sont insuffisants pour répondre à la demande. Dans un autre registre, nous n'oublions pas les moyens nécessaires à l'organisation des nouvelles décharges de direction qu'il va falloir déployer et mettre en œuvre. Enfin, Il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL ou pôles inclusifs d'accompagnement localisés.

Concernant plus spécifiquement le contenu des documents de carte scolaire d'aujourd'hui, l'UNSA-Education réitère sa demande au sujet des effectifs des ULIS car nous ne constatons aucune évolution. L'Unsa-Education 21 souhaite tout simplement que vos documents respectent la réglementation en intégrant les effectifs ULIS aux effectifs et à la moyenne de l'école. Les 3 autres départements de notre académie le font et je suis certain que monsieur le Secrétaire Général peut se procurer le document carte scolaire de la Saône et Loire par exemple, afin de constater que cela est tout à fait possible et qu'il puisse échanger avec son homologue à ce sujet comme cela nous avait été annoncé dans le courrier du 3 décembre de Madame la Directrice Académique et répété lors de notre récente audience du 7 janvier sans que cela n'ait fait évoluer vos documents.

Les représentants de l'Unsa-Education 21 souhaitent également vous exprimer leur surprise au sujet du document relatif aux postes spécifiques que vous avez envoyé. Les postes à exigences particulières d'enseignants de classes à effectifs réduits ont tout bonnement disparu de ces documents ce qui laisse penser que ces postes sont désormais considérés comme des postes conventionnels. Est-ce vraiment le cas ? Si tel est bien le cas, c'est une bonne nouvelle car c'est ce que nous demandons depuis le départ. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'exprimer notre surprise et notre étonnement car jusque-là, aucune communication de votre part n'a mentionné ce retournement surprenant au regard de tous les arguments que vous utilisiez il y a peu pour les justifier !

D'autres domaines appellent, eux aussi, une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et si rien n'est fait pour apporter une réponse, les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, seront d'emblée obérées par la réalité.

Pour la vision globale que promeut l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Force est de constater que les professionnels de santé notamment ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, à tel point que seule une véritable revalorisation de leurs métiers et de leurs conditions de travail pourrait inverser la tendance.

En dernier lieu, l'UNSA Éducation est également demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite, notamment en donnant aux

établissements les moyens d'être complètement des lieux de vie et d'éducation globale en renforçant les vies scolaires.

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la médecine scolaire aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet.

Nous ne pourrions conclure cette déclaration sans évoquer avec gravité la situation des collèges et des lycées de notre département. Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré : l'UNSA Éducation dénonçait déjà ces choix l'an passé. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements. La suppression de 113 postes dans l'académie de Dijon et leur compensation très partielle par 40 ETP d'HSA nous fait perdre 73 postes d'enseignement. Il s'agit d'un choix qui complexifie l'organisation des établissements, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Elle entérine les carences du système en matière de formation à la mise en œuvre du principe de laïcité mettant ainsi en évidence le fossé entre les propos fermes sur la laïcité et les moyens dédiés effectivement sur le terrain pour faire vivre ce

principe. Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin. Enfin, ces mesures viennent empêcher la mise en œuvre sereine des réformes, qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Je vous remercie de votre attention.

Yvain MELET pour l'UNSA Éducation